

Bibliothèque numérique

medic@

Marey, Etienne-Jules. - [Au sujet du service des eaux de la Seine]

In : *Bulletin de l'Académie de médecine, 1900, 3ème série, tome XLIV, n° 30, p. 145*



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.biium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?marey038>

tion parisienne; il est indispensable : 1^o de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour maintenir l'eau de rivière à une pression suffisante pour permettre le nettoyage des water-closets desservis au moyen de cette eau; 2^o de réaliser la séparation complète de l'eau de source et de l'eau de Seine, filtrée ou non, cette dernière devant être exclusivement réservée aux usages industriels, au lavage des chaussées et au service du tout à l'égout. »

M. HANRIOT : J'appuie d'autant plus volontiers la proposition de M. Laveran, que j'ai déjà attiré l'attention sur le même point. Ce qui me semble déplorable dans l'organisation actuelle, c'est la confusion qui se fait entre l'eau de source et l'eau de rivière. Je sais bien que l'on n'admet plus en mélange avec l'eau de source que l'eau de Marne filtrée dans des bassins filtrants ; mais cette eau reste à une température élevée qui en fait un excellent milieu de culture, et, même avec cette correction, le mélange est regrettable.

Si l'eau de Seine avait une pression suffisante, ce qui serait facile avec une organisation de machines élévatrices, on ne serait pas forcément, comme actuellement, d'employer l'eau de source pour le tout à l'égout et pour le lavage des rues dans les quartiers élevés de Paris, et l'Administration aurait suffisamment d'eau de source à sa disposition, pour n'avoir pas besoin de la mélanger d'eau provenant des bassins filtrants. C'est dans ce sens, je crois, que doit être rédigé le vœu de l'Académie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix la proposition ci-après :

« L'Académie attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité :

1^o De prendre d'urgence les mesures nécessaires pour maintenir l'eau de Seine à une pression convenable;

2^o De réaliser la séparation complète de l'eau de source et de l'eau de rivière filtrée ou non, celle-ci devant être exclusivement réservée aux usages industriels, au lavage des chaussées, et au tout à l'égout. »

— Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.